

concept de la sécurité collective (on y annonçait que) le Canada continuerait, dans le cadre des forces intégrées de l'OTAN, à stationner en Europe des forces importantes, bien que réduites... La décision du gouvernement canadien témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer sous peu en guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien.

Les résultats encourageants de l'*Ostpolitik* ouest-allemande et les accords conclus entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques ont été en grande partie responsables de l'heureux aboutissement des initiatives qui visaient à la détente politique en 1972. Il y a eu notamment accord au sein de l'OTAN pour que soient entamées deux séries de conversations Est-Ouest: les entretiens multilatéraux préparatoires à une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui se sont ouverts à Helsinki en novembre 1972, et les entretiens exploratoires sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale (MBFR), qui ont commencé à Vienne en janvier 1973. Bien qu'il s'agisse de deux initiatives distinctes, ces entretiens ont de nombreuses incidences communes et l'on espère que les négociations parallèles qu'ils entraînent aboutiront à un nouveau progrès de la détente et à une réduction de la confrontation militaire en Europe. Le Canada prend une part entière à ces deux séries de négociations et il participera aussi aux conférences qui auront lieu sur ces sujets en 1973. Le Conseil de l'Atlantique Nord et ses comités ont joué un rôle décisif à l'égard de ces réunions, mettant au point et harmonisant les vues des divers membres de l'OTAN sur les grandes questions visées par les négociations.

Au cours de l'année, le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts que déploie l'Alliance pour assurer la stabilité militaire et la détente politique, et favoriser la coopération dans bien d'autres domaines au sein de l'OTAN. A la réunion ministérielle du Conseil tenue en décembre, le Secrétaire d'État aux affaires

extérieures a proposé que la réunion plénière du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne se tienne au Canada, invitation qui fut acceptée. Cette réunion, qui eut lieu en avril 1973, fut la première à être tenue hors du siège de l'Organisation à Bruxelles.

## NORAD

Le Livre blanc sur notre politique de défense énonçait aussi l'objectif du Canada en matière de coopération pour la sauvegarde de l'Amérique du Nord: «contribuer efficacement, dans les limites de nos ressources, au maintien de la stabilité en appuyant les réseaux de surveillance et d'alerte et en aidant à protéger la force de riposte des États-Unis, s'il y a lieu. La défense commune de l'Amérique du Nord est essentiellement liée à la souveraineté et à la sécurité».

La Commission mixte permanente de défense est le principal organe des consultations canado-américaines dans ce domaine. Elle présente des recommandations aux deux gouvernements sur les questions de défense commune. Le Bureau de la défense et du contrôle des armements fournit le représentant permanent des Affaires extérieures ainsi que le secrétaire canadien de la Commission mixte permanente, tandis que les autres délégués de la Section canadienne sont choisis parmi les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. La Commission a tenu quatre réunions en 1972 et a examiné tout un ensemble de questions ayant trait à nos arrangements bilatéraux pour la défense de l'Amérique du Nord. Ses conclusions aideront sans doute le Gouvernement à prendre une décision en 1973 au sujet du renouvellement de l'Accord du NORAD.

Le Ministère a eu la tâche de coordonner l'étude gouvernementale concernant l'avenir des bases louées par les États-Unis à Goose Bay, au Labrador, l'entente en vigueur devant prendre fin le 5 décembre 1972. D'accord avec le gouvernement des États-Unis, on décida en premier lieu de proroger le bail jusqu'au 30 juin 1973, afin de laisser plus de temps pour la mise au point d'un plan économique à long terme visant la région. Dans l'intervalle, des négociations ont été entreprises pour que le Gouvernement canadien prenne en charge le fonctionnement des bases.